Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 72 (1933)
Heft: 15

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lausanne — 72me Année — N° 15 — Samedi 15 avril 1933

CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU

Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :
Administration du Conteur
Pré-du-Marché, Lausanne

CULLY

LORSQU'EN 1798, l'Assemblée provisoire des représentants du Pays de Vaud était réunie à Lausanne, sur la proposition d'un de ses membres, M. Jules Muret, elle décréta, à l'unanimité, le 7 mars de la dite année, que le *major Davel avait bien mérité de la patrie, et qu'elle laissait aux autorités futures le soin de lui ériger un monument.* Mais les exigences toujours croissantes de ces temps difficiles mirent un obstacle à l'exécution de ce décret. Il en fut de même sous l'Acte de médiation de 1803, ainsi que sous le régime cantonal qui lui scucéda.

Remarquons ici que l'histoire du major Davel n'était guère connue que des gens qui avaient une certaine instruction et possédaient des renseignements sur l'histoire du pays. Celle-ci en faisait d'ailleurs une mention si succincte, qu'en 1805, Frédéric-César de la Harpe jugea nécessaire, pour l'édification du peuple vaudois émancipé, de reproduire l'histoire du major qui se trouvait, sous forme d'épisode, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des troubles arrivés en Suisse à l'occasion du Consensus,* ouvrage aujourd'hui fort rare, publié à Amsterdam en 1726 et attribué à M. Barnaud, pasteur à la Tour-de-Peilz.

Frédéric-César de la Harpe entreprit donc la réimpression de cette relation, qu'il compléta par diverses notes. Mais ces notes, dans lesquelles il rappelait certaines vexations exercées par LL. EE. dans les dernières années de leur domination, donnèrent quelques inquiétudes au gouvernement vaudois, qui y vit sans doute une source de difficultés politiques. Cette autorité fit en conséquence cesser immédiatement l'impression de l'histoire de Davel et saisir les cinq premières feuilles déjà tirées.

L'imprimeur Hignou, qui avait habilement soustrait deux exemplaires de chacune de ces cinq feuilles, y ajouta les deux ou trois autres tirées seulement en épreuves et parvint ainsi à compléter deux exemplaires de l'ouvrage, dont l'un, recueilli par M. Rickly, étudiant à l'académie et bibliographe distingué, fut donné par lui à la Bibliothèque cantonale. L'autre devint la propriété d'un Lausannois.

Cependant, la relation historique de l'entreprise du major, contenue dans l'ouvrage de M. Barnaud, dont nous venons de parler, fut publiée à part, en 1838, par les soins de M. Gaulieur-L'Hardy, professeur d'histoire à l'Académie de Lausanne, alors que la question d'un monument à élever au major Davel fut remise sur le tapis.

Mais avant 1838, et ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'histoire de Davel était très peu connue dans le peuple. Une tradition avait cependant conservé à Lavaux et surtout à Cully le souvenir, un peu vague, de cet homme extraordinaire ; car un siècle après son exécution, soit le jeudi 24 avril 1823, quelques salves d'artillerie furent tirées à sa mémoire, à Lausanne et à Cully.

A partir de ce moment, on exprima généralement le désir d'élever à Davel le monument décrété en principe le 7 mars 1798.

Ce projet fut combattu par le système politique alors régnant, mais le général Frédéric-César de la Harpe, décédé le 30 mars 1838, ayant, par disposition testamentaire, fait un legs de 160 francs destiné à consacrer, dans le chœur de la cathédrale, une inscription à la mémoire de Davel, et chargé M. le professeur Monnard de l'exécution de cette disposition, l'inscription gravée sur une plaque de marbre blanc, encastrée dans le mur, fut inaugurée le 24 avril 1839.

* * *

D'un autre côté, les habitants de Lavaux, voulant avoir chez eux un monument digne du martyr de notre indépendance, nommèrent à cet effet un comité composé des notabilités du district. Et celui-ci s'empressa d'ouvrir une souscription nationale qui ne tarda pas à se couvrir de nombreuses signatures.

La somme nécessaire à l'érection du monument étant réalisée, le comité en confia l'exécution à M. Doret, marbrier et sculpteur à l'*Arabie*, près Vevey. Non seulement cet artiste ne voulut faire aucun bnéfice sur cette œuvre patriotique, mais ses ouvriers y travaillèrent gratuitement. Le monument consiste en un obélisque de marbre noir des carrières de St-Triphon, portant sur deux de ses faces le millésime de l'année où il fut élevé (1841), et deux inscriptions, dont un quatrain, dû à M. Juste Olivier.

Lorsque le monument fut achevé dans les ateliers de M. Doret, il fut transporté, par le lac, de Vevey à Cully, pour être élevé sur la place d'armes, où, le 31 mars 1723, le major Davel avait réuni sa troupe pour marcher sur Lausanne. L'obélisque fut mis sur son piédestal en présence du comité, de plusieurs souscripteurs et d'un nombre considérable d'assistants.

On avait préalablement placé, dans une niche pratiquée à cet effet dans le piédestal, une boîte en fer renfermant la copie des interrogatoires subis par le major et quelques autres objets de notre époque. *L. M.*

ON NOVE TRUC POR SÈ RÉDUIRE

L'ETAI dein noutron velâdzo, le dzor de la Mi-tsautein. N'aviant émodâ dévant dzor por clliau déssus, ma fenna, mon valet et mé, et fenameint que le solet mouessive derrâi le Scex Rodze que n'étiant dza su la Vy Bovâire. Ein Pertse, lou vatséran âriâvont dza, et n'eint pu allâ vâire noutré vatse qu'âvont fé on pecheint compte, sutot la Botsârda qu'âve avortâ dé fory et que mé baillive tant min dé souci.

Quand n'eint zu biu de lassé, no no seint eincantâ vé le lé por bâire quartetta avoué lou z'amis et vaire dansi tota cllia jeunesse. A dji z'hâores, monsu le menistre est arrevâ et prestiet tot le mondo a étâ l'oure predzi. L'évoue m'a sâutâ ès z'uets quand é no za dévesâ dé noutron bé paï que le Bon Dieu a tant bin vouardâ tant quora, de bouenheur que n'eint d'être Suisses.

Apré que n'eint zu dinse neri noutr' esprit, no za faillhu mouesâ à noutr' estema. Dézo on crâfie (gogant) ès Lagots, n'ein fé, avoué dé z'amis, on véretâbllio bantiet que n'eint teria di lou sats : tsambetta, sâucesson, salârda ai le favioules, brecés, bouegnets, et per lé dessus on vére de bon.

Quand le solet a étâ catcha derrâi le Tsamouessére, n'eint émodâ assebin por torna tsino. Bas per Dézo lou Scex, à n'on carre, ié te pas risquâ dé trepâ su David Torgnolet qu'étâi éteindu, à râi déver dein le médillon et qu'âve la mena tota passâïe d'on qu'a trua medja et trua biu.

— Tiet fé te inque, Torgnolet, qu'y l'y einterve ?

— Oh ! que mé répond, y vâie tré tot veri : lou tsalets, lou Scex, le dzau, et ma fâi, y atteinde dé vaire se épâi ma baraqua pâsse por vito eintra dedein et m'allâ cutsi. *N.*

Les jeux du hasard et de la médecine. — C'est un excellent médecin, qui prodigue à ses malades les soins les plus assidus : outre sa profession, il ne connaît qu'une passion : les cartes. Il est, comme disent les bonnes gens, joueur dans l'âme.

A quoi pensait-il donc, l'autre jour, lorsque, sa montre d'une main, et le pouls du malade dans l'autre, on l'entendit murmurer :

— Six... sept... huit... neuf... dix... valet... dame... roi...

IL FAUT SI PEU

LE maître appartient à la vieille école ; c'est le digne, le raide, l'inflexible magister, dont l'autorité fait régner une discipline de fer dans la classe de 40 à 50 écoliers et écolières de 12 à 16 ans. On le craint plus encore qu'on ne le respecte, car il sait jouer de la schlague et appliquer des gifles retentissantes. Il est fort considéré de la population ; les pères et les mères, les premiers surtout, le tiennent en haute estime, non seulement pour ses talents pédagogiques et les brillants résultats qu'il obtient, mais pour sa maîtrise à assouplir les volontés les plus rebelles, les caractères les plus obstinés. Il apprend l'obéissance, le respect, triomphe de la paresse, prépare à la vie saine, utile et laborieuse. L'âge et un catarrhe chronique n'augmentent pas sa patience, et nous, gamins, la mettons bien souvent à l'épreuve; il semble que la crainte même nous émoustille, que le silence nous pèse, et nous éprouvons une jouissance orgueilleuse à nous taquiner en cachette, à nous jouer des farces, à rire en nous aplatissant sur la table, quitte à nous attirer la foudre sur la tête.

Ainsi, dans une leçon d'arithmétique, laissés à nous-mêmes, nous, les aînés, nous alignions des chiffres, combinions des opérations sans parvenir à résoudre un problème, quand, dépité, je lance à mon voisin ce distique-façon :

Arithmétique à Bonzon,
Trei et dou font ion,

qui provoque un de ces rires étouffés, plus communicatifs et moins répressibles qu'un éclat libre et franc. Découvert, je reçois la plus magistrale des gifles, en valant bien cinq ordinaires (trei et dou), mon distique n'ayant pas éveillé le moindre sourire amusé chez le maître, et ma franchise ne l'ayant en rien désarmé.

Autre incident, plus grave :

Dans la dernière leçon du jour, nous moulions de belles lettres dans notre cahier d'écriture, et cela ne nous enthousiasmait nullement; nous sou-